

COMMUNE DE FLEURIE  
DÉPARTEMENT DU RHÔNE  
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE

N° 26-15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 14                      Quorum : oui

L'an deux mil vingt six, le vingt mars à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de FLEURIE, Rhône, dûment convoqué par M. MIGUET Frédéric, maire sortant, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme VERNIAU Evelyne doyenne d'âge.

Date de convocation : 16 mars 2026.

Présents : MIGUET Frédéric, TISSERAND CHALANDE Nathalie, DUCHARNE Jean Paul, VERNIAU Evelyne, MAITRE Patrice, DORIER Isabelle, BERNARD Christian, VAISSE Mireille, BIASIELLI Gwenaëlle, BRIDAY Anaïs, DESGOUTTES Johann, MATRAY Maud, THEVENET Florian, FOILLARD Etienne,

Absents excusés : MANISSIER Maxime

Pouvoir : MANISSIER Maxime donne pouvoir à MIGUET Frédéric

Secrétaire de séance : Evelyne VERNIAU

\*\*\*\*\*

**Objet : Détermination du nombre d'adjoint(e)s au maire**

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Fleurie étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer à 4, le nombre d'adjoint(e)s au (à la) maire,

**AUTORISE** le maire, Frédéric MIGUET à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Fleurie, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

